



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1378

Hôtel Major Martin - Lyon 1er - Approbation d'une nouvelle grille tarifaire appliquée aux locaux associatifs.

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1378 - HOTEL MAJOR MARTIN - LYON 1ER - APPROBATION  
D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE APPLIQUEE AUX  
LOCAUX ASSOCIATIFS. (DIRECTION CENTRALE DE  
L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bien immobilier dénommé Hôtel Major Martin, sis 7 rue Major Martin, à Lyon 1<sup>er</sup>.

Le service des salles municipales et des locaux syndicaux assure la gestion administrative des salles associatives situées au sein de ce site. Ces salles sont affectées à l'usage exclusif de salle de réunions, conformément à l'avis de la Commission communale de sécurité et d'accessibilité.

Par délibération n° 2013/5379 du 8 avril 2013, le conseil municipal a approuvé la grille tarifaire pour la location des locaux associatifs et des boîtes aux lettres de l'Hôtel municipal Major Martin.

Par arrêté n° 65400-2016-01 du 2 janvier 2017, le Maire de Lyon a réévalué les tarifs de mise à disposition de locaux associatifs de l'Hôtel municipal Major Martin.

La dernière actualisation des tarifs des salles de réunion de l'Hôtel Major Martin date de janvier 2017.

Les recettes encaissées via les redevances annuelles contribuent à l'équilibre financier de ce site et représentent une contribution aux frais de fonctionnement (fluides, entretien et gardiennage).

Il est proposé :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire majorant de 15 % les tarifs actuels d'occupation de l'Hôtel Major Martin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- De préciser que les occupations occasionnelles correspondent à un forfait de 4 heures et de créer un forfait de 2 heures pour les occupations occasionnelles des associations ou organismes occupant ou extérieurs au bâtiment.

Le tableau ci-après permet de visualiser cette nouvelle grille tarifaire :

	Tarifs HT en vigueur en 2021		Tarifs HT avec augmentation de 15 %	
Location d'une boîte aux lettres	91,87 € / an		106 € / an	
Location d'une salle (boîte aux lettres comprise) <u>par vacation de 4 heures</u> (tout dépassement horaire entraîne une nouvelle vacation)	Petite salle (autres salles)	Grande salle (salles 2 et 3)	Petite salle (autres salles)	Grande salle (salles 2 et 3)
1 ou 2 vacations par mois	76,67 € / an	153,33 € / an	88 € / an	177 € / an
Entre 3 et 5 vacations par mois	125,00 € / an	247,50 € / an	144 € / an	285 € / an
Entre 2 et 4 vacations par semaine	213,33 € / an	395,00 € / an	245 € / an	454 € / an
Entre 5 et 7 vacations par semaine	310,00 € / an	507,50 € / an	357 € / an	583 € / an
Entre 8 et 14 vacations par semaine	580,00 € / an	945,83 € / an	667 € / an	1 088 € / an
Occupation plénière d'une salle	808,33 € / an	-	930 € / an	-
Occupations occasionnelles d'associations ou d'organismes occupant le bâtiment, au-delà de 2 par an <u>(forfait de 4 heures)</u>	39,17€ / séance	47,50 € / séance	45 € / séance	55 € / séance
Occupations occasionnelles d'associations ou d'organismes occupant le bâtiment, au-delà de 2 par an <u>(forfait de 2 heures)</u>	-	-	23 € / séance	28 € / séance
Occupations occasionnelles d'associations ou d'organismes extérieurs au bâtiment <u>(forfait de 4 heures)</u>	45,83 € / séance	51,67 € / séance	53 € / séance	59 € / séance
Occupations occasionnelles d'associations ou d'organismes extérieurs au bâtiment <u>(forfait de 2 heures)</u>	-	-	27 € / séance	30 € / séance

Ces tarifs sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (soit à titre indicatif, au taux de 20 % au moment de l'adoption de la grille tarifaire).

Vu la délibération n° 2013/5379 du 8 avril 2013 ;

Vu l'arrêté n°65400-2016-01 du 2 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- La nouvelle grille tarifaire des locaux associatifs de l'Hôtel Major Martin est approuvée aux conditions susvisées.
  
- 2- La présente délibération tarifaire sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET